



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

absents excusés représentés : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

L'an 2023, le **15 février à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de monsieur Alexis TEILLET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Jérôme DUEZ, Agnès DUPUIS, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Nathalie COËTMEUR, Christophe-Reynald MICHEL, Aude HERNANDEZ

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Dominique LABORIALLE donne pouvoir à Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD donne pouvoir à Isabelle AUFFRET, Claude FERREIRA donne pouvoir à Pascal LEGRAND, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Nicolas FROGER, Eric HUIBAN donne pouvoir à Alexis TEILLET, Patrice KOUAMA donne pouvoir à Fatima KADRI

Secrétaire de séance : Madame Julie PLAZA

N° 1/199

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N° 1/199

DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023

Urbanisme

DEBAT SUR L'AVANT-PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le 24/02/2023

ID : 091-219105897-20230215-DELIB2023199-DE

S'LO

Catégorie : 2-1

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L101-1 à L101-3, L134-2, L151-5, L153-12 à L153-13, R153-2 ;

VU le schéma directeur de la Région Ile-de-France approuvé par le décret no 2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

VU le plan de déplacement urbain de la Région Ile-de-France approuvé par délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France le 19 juin 2014 ;

VU le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 ;

VU le projet de schéma de cohérence territorial métropolitain arrêté par délibération du conseil métropolitain du Grand Paris en date du 24 janvier 2022 ;

VU le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne approuvé arrêté préfectoral du 26 septembre 2006 ;

VU le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Yvette dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2006 ;

VU le plan de prévention des risques d'inondation de l'Orge et de la Sallemouille dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté inter préfectoral du 16 juin 2017 ;

VU le plan climat air énergie métropolitain approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du Grand Paris en date du 12 novembre 2018 ;

VU le plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé par du Conseil Métropolitain du Grand Paris en date du 4 décembre 2019 ;

VU le projet partenarial d'aménagement du Grand Orly signé le 28 janvier 2020 ;

VU la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 janvier 2021 portant prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Savigny-sur-Orge actuellement en vigueur et notamment le projet d'aménagement et de développement durables ;

VU l'avis de la commission cadre de vie, urbanisme et déplacements en date du 8 février 2023 ;

CONSIDERANT que le projet d'aménagement et développement durables (PADD) définit au titre de l'article L151-5 du code de l'urbanisme, les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, et les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et ses vingt-quatre communes membres ;

CONSIDERANT l'avant-projet d'aménagement et de développement durables tel qu'il est joint à la présente délibération, se structurent autour de deux orientations générales déclinées en 6 objectifs :

- Améliorer et apaiser les conditions de vies des habitantes et des habitants :
 1. Penser la ville par ses « vides » : des lieux et des espaces vivants, naturels, agréables et pacifiés ;
 2. Permettre de se loger dignement : des logements de qualité pour toutes et tous ;
 3. Favoriser la ville des proximités : le vivre ensemble et la réponse à la diversité des besoins ;
- Anticiper et adapter le territoire de demain
 1. Soutenir un développement urbain équilibré : un urbanisme maîtrisé et des projets vertueux ;
 2. Porter une programmation économique productive, attractive et durable : des savoir-faire locaux aux filières économiques stratégiques ;
 3. Faciliter et renforcer les mobilités : un maillage de transports en commun en développement et des coupures urbaines à résorber ;

CONSIDERANT que l'avant-projet d'aménagement et de développement durables a été bâti autour de deux fils directeurs :

- Combattre et d'adapter au dérèglement climatique ;
- Garantir un territoire pour toutes et pour tous ;

CONSIDERANT qu'au titre de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de du Conseil territorial et des Conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

CONSIDERANT que la commune de Savigny-sur-Orge connaît depuis ces dernières années un développement urbain qui s'est traduit par :

- Un accroissement de son parc en matière de logements neufs (sociaux, intermédiaires ou libres), notamment le long des axes structurants, ou aux abords de ses pôles de transports en communs (Gare RER)
- Un fort renouvellement du bâti dans les quartiers pavillonnaires, en matière de performances énergétiques des constructions (panneaux solaires, pompes à chaleurs, isolations, etc.)
- Une dynamique d'implantation commerciale de proximité plus diversifiée notamment alimentaire (ALDI, Intermarché, Franprix,..)
- La rénovation du quartier Grand Vaux (réhabilitation du parc privé/social et projet démolition/reconstruction du quartier dans le cadre de l'ANRU)
- La réalisation, l'extension ou l'étude amorcée de nouveaux équipements (petite enfance, scolaire, sportifs ou culturels)
- La réalisation en cours d'études relatives à la requalification du Cœur de Ville / Gare et de son redynamisme du tissu commercial, de son attractivité et de sa sécurité
- La progressive mise en valeur des trames vertes et bleues, aménagées en circulations douces ou en promenades le long de la Vanne des eaux et sur les bords de l'Orge
- La réglementation en cours d'étude sur la circulation et le stationnement sur l'ensemble des quartiers en vue de fluidifier le trafic et de préserver le cadre de vie (sens de circulation, vitesse excessive, zones apaisées, etc.)

CONSIDERANT les enjeux et objectifs de la commune issus des débats :

- De poursuivre la revitalisation de ses « cœur de ville » notamment autour de ses marchés Davout et Ferry, de ses commerces et de ses équipements publics.
- De favoriser les déplacements, de toutes natures, d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement, ainsi que les franchissements d'infrastructures tels que les voies SNCF ou l'A6
- De permettre un développement maîtrisé de son offre en matière d'habitat, en respectant et préservant le cadre de vie des quartiers pavillonnaires
- De favoriser le parcours résidentiel des habitants et les besoins en logements spécifiques des ménages
- D'accompagner les habitants dans leurs projets d'extensions ou d'amélioration de leurs logements, notamment en secteurs pavillonnaires

- De prendre en compte les risques de nuisances, notamment ferroviaires et les risques d'inondations
- De renforcer la nature en ville et lutter contre l'imperméabilisation des sols
- De poursuivre le projet de renaturation et de promenade des berges de l'Orge
- De requalifier les axes structurants en boulevards urbains (RD25 notamment) et de développer leurs attractivités économiques et commerciales
- De permettre la réalisation du projet de renouvellement urbain de Grand Vaux
- De protéger et de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de la commune
- D'étendre ou de développer de nouveaux équipements selon les besoins des habitants et du rayonnement territorial
- De préserver son identité pavillonnaire

CONSIDERANT l'ensemble des remarques de la commune de Savigny-sur-Orge à l'avant-projet du PADD

Objectifs de l'avant-PADD	Remarques de la commune
I1.Penser la Ville par ses « vides »	
Pacifier et partager l'espace public notamment en réduisant la place de la voiture	La commune dispose d'un réseau assez bien développé de transports en commun, qui mériterait d'être renforcé, permettant de privilégier des déplacements alternatifs à la voiture mais le dimensionnement de son réseau viaire limite d'autres moyens de déplacements doux et risque d'isoler certaines parties du territoire
Développer une politique harmonisée du stationnement payant et la création de parkings relais	La mise en place du stationnement payant relève de la libre administration des collectivités qui s'appliquent au vu de la tension sur le stationnement et de leur politique générale en matière d'aménagement des espaces publics. Une étude de plan de circulation et de réforme du stationnement va être lancée.
I2 Permettre de se loger dignement	
Apporter une réponse ciblée aux besoins en logements. Répondre aux impératifs de la loi SRU en termes de logements sociaux, dans une logique de mixité sociale et de solidarité à l'échelle des villes du territoire.	Pour Savigny-sur-Orge, l'enjeu est de développer davantage certains types de logements sociaux, permettant notamment l'accession à la propriété qui reste une aspiration pour une grande partie de la population, ou de résidences spécifiques répondant à des besoins sociaux économiques. Il existe plusieurs outils à promouvoir et à favoriser (BRS, PSLA, Pensions de familles, logements étudiants, etc..)
I3 Favoriser la ville des proximités	
Affirmer la vocation de loisirs de la Seine et de ses abords. Valoriser la présence du fleuve pour ses habitants.	Décliner cette valorisation autres cours d'eau (Orge, Yvette, etc), tout en insistant sur les aménagements prévus en matière de prévention des risques d'inondation
II1 Soutenir un développement urbain équilibré	
Maîtriser l'évolution des tissus pavillonnaires de manière à permettre une évolution douce de ces secteurs	La commune de Savigny-sur-Orge est attachée à son identité pavillonnaire qu'elle souhaite préserver au maximum d'où la nécessité de préciser ou d'amender cette notion d'évolution douce.
Limiter l'exposition des habitants aux nuisances générées par les grandes infrastructures de transport	La limitation des nuisances doit également venir de l'évolution et de l'adaptation des infrastructures elles-mêmes
II2 Porter une programmation économique productive, attractive et durable	
Agir pour le déploiement des réseaux hauts débits, condition pour la réussite du développement économique et l'emploi	Permettre une harmonisation territoriale et une équité de traitement en matière de développement de ces réseaux. Accompagner ce développement vers une politique d'enfouissement plus stratégique.

I13 faciliter et renforcer les mobilités	
Compléter le maillage du réseau viaire structurant	Etudier le développement de nouveaux franchissements des grandes infrastructures de transports permettant d'améliorer les interconnexions et de fluidifier le trafic local

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Alexis TEILLET, maire,

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement avec Olivier Vagneux :

Dans l'avis de la commune :

Il est rajouté juste après :

« la nécessité de prise en compte des risques et nuisances »

Les mots :

« des conséquences des constructions et de la densification »

Par 31 voix Pour, 0 voix contre, Abstention 8

Pour : Olivier VAGNEUX, Alexis TEILLET, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Jean-Charles HENRY, Dominique LABORIALLE, Roxane NEE, André MULLER, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Isabelle AUFFRET, Charles DARMON, Agnès DUPUIS, Abdelhak LARTIK, Joëlle EUGENE, Georges DURAND, Sylvie LAIGNEAU, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Stéphane TARAGON, Anne-Marie GERARD, Eric HUIBAN, Aude HERNANDEZ, Christophe-Reynald MICHEL

Abstentions : Jean-Marc DEFREMONT, Patrice KOUAMA, Bruno GUILLAUMOT, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Nathalie COETMEUR, Fatima KADRI

ADOpte L'AMENDEMENT

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Frédéric DELAMAERE, Catherine CHEVALIER, Pascal LEGRAND, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Jean-Charles HENRY, Dominique LABORIALLE, Roxane NEE, André MULLER, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Isabelle AUFFRET, Charles DARMON, Agnès DUPUIS, Abdelhak LARTIK, Joëlle EUGENE, Georges DURAND, Sylvie LAIGNEAU, Jérôme DUEZ, Marie-Lucie CHOISNARD, Stéphane TARAGON, Anne-Marie GERARD, Eric HUIBAN, Aude HERNANDEZ, Christophe-Reynald MICHEL, Jean-Marc DEFREMONT, Patrice KOUAMA, Bruno GUILLAUMOT, Lydia BERNET, Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Nathalie COETMEUR, Fatima KADRI, Olivier VAGNEUX

PREND ACTE du débat qui s'est tenu en son sein relatif aux orientations générales de l'avant-projet d'aménagement et de développement durables sous la présidence de monsieur le maire Alexis TEILLET.

SOUHAITE à l'issue de ce débat attirer l'attention du Grand-Orly Seine Bièvre sur :

- La nécessité de prise en compte des risques et nuisances, des conséquences des constructions et de la densification des infrastructures routières (A6), ferroviaires (RER C) ainsi que des cours d'eau (Yvette, Seine, Orge), avec l'amélioration de leurs franchissements
- La meilleure prise en compte des caractéristiques urbaines locales en fonction de leurs enjeux et développements

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Julie PLAZA
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET
Maire



